



Remise des dossiers de bourse

publié le 15/09/2016

URGENT !

Les retardataires qui n'ont pas encore remis leur dossier de bourse au secrétariat peuvent encore le faire jusqu'au **23 septembre 2016**.

En tout état de cause les dossiers doivent être étudiés au plus tard le 18 octobre 2016 (date limite nationale). Passé ce délai les familles ne pourront plus formuler de demande pour l'année scolaire 2016-2017.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.